

Aides financières du SPANC de Clisson Sèvre et Maine Agglo - Service public d'assainissement non collectif

Aide financière pour des travaux de réhabilitation d'un assainissement non collectif

Une aide financière peut être octroyée par la communauté d'agglomération pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.

- Les différentes étapes de l'instruction de votre demande à télécharger au format pdf.
- Les critères d'attribution de l'aide à télécharger au format pdf
- Le formulaire N°1 pour la demande d'aide financière pour des travaux de réhabilitation d'un assainissement non collectif doit être transmis en Mairie lors de votre demande.
- Le formulaire N°2 pour le versement de l'aide financière pour des travaux de réhabilitation d'un assainissement non collectif doit être complété et transmis au SPANC après conformité des travaux.

Pour de plus amples informations merci de vous adresser au SPANC.

En Pratique

- Aide financière du SPANC
- Les différentes étapes
- Les critères d'attribution

SPANC de Clisson Sèvre et Maine Agglo

📍 15, rue des Malifestes
44 190 Clisson

☎ 02 40 54 54 72

📞 **Accueil téléphonique :**

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Accueil du public :

Sur rendez-vous

[Envoyer un message](#)

CLISSON, SÈVRE & MAINE  15 rue des Malifestes 44190 Clisson - Tél. 02 40 54 75 15 - accueil@clissonsevremaine.fr

Aigrefeuille-sur-Maine - Boussay - Château-Thébaud - Clisson - Gétigné - Gorges - Haute-Goulaine - La Haye-Fouassière - La Planche
Maisdon-sur-Sèvre - Monnières - Remouillé - Saint-Fiacre-sur-Maine - Saint-Hilaire-de-Clisson - Saint-Lumine-de-Clisson - Vieillevigne



www.clissonsevremaine.fr